Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260331-D2026_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
2 avril 2026

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 31 mars 2026

.....

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : -
Procurations : -
Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/007
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat 2025	Solde R.A.R.	Chiffres à prendre en compte
INVESTISSEMENT	278 176.37€	-46 407.06€	231 769.31€
FONCTIONNEMENT	345 613.05€		345 613.05€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement –déficit- de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 1068 **265 613.05€**

Report en Fonctionnement (002) **80 000.00€**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260331-D2026_007-DE

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026

Le Maire,

Frédéric DRELON

La secrétaire de séance

Annette LE NEST